



association intercommunale scolaire de l'esplanade
Begnins - Bassins - Burtigny - Coinsins - Duillier - Le Vaud - Longirod - Marchissy - Saint-George - Vich

Comité de Direction

Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade

Modification du taux d'intérêt variable sur les bâtiments primaires pour le bouclage des comptes 2019

Préavis N°06/2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

Le Comité de Direction de l'AISE (CoDir) a le plaisir de soumettre à votre approbation une demande de modification du taux d'intérêt variable sur la valeur résiduelle des bâtiments primaires, au poste 510.3161.00 du budget 2019.

En effet, lors du dernier Conseil Intercommunal, vous avez accepté les comptes 2018 de notre Association, dans lesquels nous avons appliqué un taux d'intérêt variable à 1,5%. Nous nous sommes basés sur le taux de référence variable des loyers de la Confédération au 31 décembre 2018 pour le calcul des loyers primaires.

Pour rappel, le CoDir avait proposé cette modification sur les comptes 2018, car le taux de référence, bien qu'il soit variable, a été appliqué durant près de 10 ans à 3,25%. Le taux de référence qui est inscrit à l'article 5 du Règlement spécial concernant les classes enfantines et primaires (annexe A), n'existe plus depuis 2008.

Le budget 2019 ayant été également construit sur cette base-là, nous proposons au Conseil Intercommunal d'appliquer la même modification que celle prise en considération pour les comptes 2018.

Par conséquent, pour le bouclage des comptes 2019, nous demandons au Conseil Intercommunal de prendre en compte le taux de référence variable des loyers de la Confédération, au 31 décembre 2019 pour le poste 510.3161.00 relatif aux loyers du primaire.

En conclusion :

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 7 juin 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal :

- Vu le préavis n°06/2019 ;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

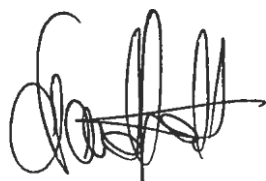
Il est demandé au Conseil Intercommunal :

- D'adopter le préavis n°06/2019 concernant la demande de modification de l'indice de référence pour le calcul du taux d'intérêts variable sur les bâtiments primaires pour le bouclage des comptes 2019.
- De prendre en considération le taux de référence des loyers de la Confédération arrêté au 31.12.2019 sur le poste 510.3161.00.

Le Vaud, le 8 octobre 2019

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

La Présidente :



Claudine Vanat-Gachet

La Secrétaire :



Vanessa Wicht

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht